

GRENELLE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES : Quid de la prévention ?

Au moment où le Gouvernement dévoile les mesures issues du « Grenelle contre les violences conjugales », l'Unaf attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de compléter tout plan répressif d'un soutien aux actions de prévention des violences conjugales.

Pour l'Unaf, si la répression des violences doit être renforcée, le volet préventif ne doit toutefois pas être oublié.

Fort de nombreuses actions de terrain menées auprès des victimes, parents et enfants, le réseau Unaf/Udaf affirme l'importance d'intervenir à chaque étape :

- Après : par l'accueil des victimes (plusieurs Udaf animent des pôles sociaux en gendarmerie ou commissariat de police), ou encore par l'obligation de suivi des auteurs (organisation de stages de responsabilisation des conjoints violents).
- Mais aussi en prévention des violences : par la médiation familiale qui a pour objet de pacifier le lien entre les parents qui se séparent et donc d'éviter que les conflits ne deviennent des violences ; ou encore par la gestion d'espaces de rencontre, ou l'organisation de visites en présence de tiers, dans le cadre de l'exercice du droit de visite et d'hébergement du parent qui n'a pas la résidence habituelle de son ou ses enfants.

A l'occasion des annonces gouvernementales, l'Unaf appelle un soutien plus conséquent des pouvoirs publics au déploiement de ces actions de prévention ; sans oublier les actions de prévention primaire comme l'accompagnement des parents dans leurs difficultés quotidiennes qui conduisent parfois à des situations de violences sociales, psychologiques, puis physiques.

Les violences conjugales méritent un plan d'envergure qui doit reposer sur 3 principes : prévenir, accueillir, sanctionner. Compte tenu du nombre de victimes femmes et enfants, l'Unaf demande qu'aucune des actions qui peuvent éviter ces violences ne soient oubliées.

Contact presse : Laure MONDET
lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05

L'Union Nationale des Associations Familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 70 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des UDAF et URAF qui mènent des missions de représentation et de services aux familles dans chaque département et dans chaque région.